



Langue: | Taille du '

[À propos de Jersey](#) | [Découvrez Jersey](#) | [Attractions et activités](#) | [Transports](#) | [Hébergement](#) | [Restaur](#)

Par avion | Par bateau | **À Jersey** | Par TGV

Vous êtes ici: [Transports](#) » [À Jersey](#) » [Stationner](#)

Transports

Autobus

Avions et yachts privés

Conduire

Location de scooters

Location de vélos

Location de voitures

Stationner

Taxis

Transports à partir de l'aéroport

À Jersey



[Ajouter à l'agenda de](#)

Stationner à Jersey

La présence d'une ligne jaune au bord de la route signifie qu'il est interdit de stationner sous d'amende.

Des cartes de stationnement doivent être utilisées sur toute l'île de Jersey sauf sur le port, à l'aéroport et dans les parcs de stationnement du bord de mer où vous devrez payer à la sorti

Ces cartes de stationnement doivent être utilisées :

DU LUNDI AU SAMEDI (INCLUS)
DE 8H00 A 17H00*

*Le parc de stationnement sur la Jetée de Gorey est payant jusqu'à 22h00.

Vous devrez les utiliser dès lors que vous choisissez de stationner dans une rue de la zone RI JAUNE et dans tous les parcs de stationnement où vous verrez ce panneau:



Le prix à payer pour se garer dans la rue est d'une unité par stationnement. Vous avez le droit de stationner 20 minutes dans la zone JAUNE et 60 minutes dans la zone ROUGE.

Pour l'instant il n'existe qu'un seul programme de stationnement réservé aux résidents à Sair et celui-ci se trouve autour de Stopford Road. Si vous êtes amené à stationner dans cette zone, veuillez à consulter les panneaux pour vérifier qu'il est possible de stationner et que les emplacements ne sont pas uniquement réservés aux résidents.

Dans les parcs de stationnement, les tarifs varient – veuillez vous référer aux panneaux à l'entrée de chaque parking. Vous pouvez acheter des cartes de stationnement dans les magasins ou stations essence affichant le panneau ci-dessus ou auprès de votre compagnie de location de voiture, compagnie de ferry ou de l'Office de Tourisme de Jersey (Jersey Tourism). Trois types de cartes sont disponibles: avec 1 unité, 2 unités ou 4 unités. Vous pouvez n'en acheter qu'une seule ou un carnet de dix. Vous devez avoir des cartes de stationnement quand vous décidez de vous garer, achetez-en dès que vous en avez l'occasion.

Cartes de stationnement – Comment les utiliser

Lorsque vous arrivez à une place de stationnement:

Décidez de la durée de stationnement voulue. Veuillez noter que certains emplacements et parcs de stationnement ne permettent qu'une durée de stationnement limitée.

Calculez le prix à payer en utilisant le panneau correspondant (le prix à payer pour se garer dans la rue est d'une unité par stationnement).

Grattez cinq cases – DAY (JOUR), DATE (DATE), MONTH (MOIS), HOUR (HEURE), MINUTES (MINUTES) (à cinq minutes près) afin de faire figurer votre heure d'arrivée.

Si vous utilisez plus d'une carte de stationnement, veuillez « gratter » chacune d'elles de manière identique, c'est-à-dire que si vous souhaitez rester trois heures, alors grattez trois cartes.

Disposez les cartes ainsi validées sur la console centrale de manière à ce que tous les détails puissent être facilement vus depuis l'extérieur du véhicule. Vous trouverez également des instructions complètes au dos de chaque carte.

Attention – si vous ne faites pas apparaître la valeur correcte d'une carte convenablement validée, vous risquez de recevoir une amende.



© 2010 Jersey.com. All rights reserved

Supported by the Tourism Development Fund

[Site Map](#) | [Contactez-nous](#) | [Feedback](#) | [Accessibilité](#) | [Confidentialité](#) | [Conditions générales](#) | [Liens](#) | [Professionnels](#) | [BusinessMedia](#) | [Businesses Jersey](#) | [Convertisseur de Devises](#)

[Marquer cette page](#) | [Imprimer cette page](#) | [Envoyer cette page](#)